Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 30 Mars 1892. No. 25.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

NOTRE JEUNESSE

Il me semble qu'on admirait beaucoup quand j'étais jeune, et qu'on dénigre beaucoup à présent.

C'est peut-être parce qu'il y avait, quand j'étais jeune, plus d'occasions d'admirer.

Je le crois. Mais je crois aussi que nous portions tous en nous comme un trésor d'enthousiasme que nous tenions à dépenser.

Quelques-uns d'entre nous avaient leurs dieux dont ils se constituaient les prêtres. Rien n'egalait leur dédain pour le reste du monde. Ce dédain lui-même faisait partie du culte qu'ils rendaient à leurs idoles.

La plupart d'entre nous ne savaient qu'admirer et se croyaient de bonne foi entourés de grands hommes. Nous admettions seulement des degrés. Victor Hugo était le plus grand des hommes; mais Alphonse Karr, Mary, Léon Gozlan, Frédéric Soulié étaient des hommes immenses. Tout ce qu'ils faisaient nous remplissait de joie.

En musique, nous mettions carrément le génie de Rossini au-dessus de Mozart et de Beethoven, ce qui ne nous empêchait pas de chanter la gloire de Weber et de Meyerbeer. Nous étions convaincus qu'on ne pouvait avoir ni plus de fécondité ni plus de charme qu'Auber.

Ayant le bonheur d'être les contemporains de ces beaux génies, nous voulions jouir les plus complètement possible de toutes leurs productions; c'était le but principal de notre vie. S'il publiaient un livre, nous voulions le lire le jour même où il paraissait. S'ils faisaient une pièce, rien ne nous coûtait pour assister à la première représentation. Nous nous battions pour entrer les premiers à l'exposition de peinture. Dès qu'Alexandre Dumas entrait dans un théâtre, toute la jeunesse qui se trouvait là se levait en battant des mains.

Nous inventions des prétextes pour nous présenter chez eux. C'était tous les jours une nouvelle députation des écoles. Nous disions: "Je l'ai vu!" Lorsque je pus raconter une première conversation avec Victor Hugo, il me sembla que ma vie était toute changée. J'avais vingt ans; je m'en souviens comme si c'était hier.

Michelet nous apporta à l'Ecole Normale le premier exemplaire d'*Ahasvérus*, nous le découpâmes en plusieurs morceaux, et nous passâmes la nuit entière à le lire, en contrebande à la lueur de nos veilleuses.

Nos jugions la situation des journalistes d'après les récits de Balzac; *Un grand homme de province à Paris*. On disait de moi à l'école: "C'est l'ami d'Armand Carrel," parce qu'il m'avait reçu deux ou trois fois au *National* et qu'il me donnait le bout de son doigt, quand nous nous rencontrions aux Tuileries. Il suffisait qu'un professeur ne fût pas assommant pour nous paraître éblouissant. En vérité, il devait être plus agréable dans ce temps-là que dans ce temps-ci d'être un homme public.

Nous avons vu s'éteindre peu à peu quelques-uns de nos flambeaux. Il y avait des génies de notre façon, qui vraiment n'étaient pas viables. Je reconnais moi-même que nous étions des excessifs et des naïfs, mais je soutiens que nos successeurs sont des ingrats. Quand je les vois dénigrer à l'excès leurs nouveaux grands hommes, combien je me sens heureux d'avoir admiré les miens à l'excès! En lisant ce matin dans un grand journal qu'il y a de grandes beautés à côté de grandes pauvretés dans *Guillaume Tell* et que *Guillaume Tell* n'est pas le seul chef-d'œuvre de Rossini, puisqu'il a fait aussi le *Barbier* qui est une merveille de bouffonnerie, il me semblait qu'on m'arrachait une partie de ma jeunesse.

Dieu m'a fait la grâce d'être fidèle à mes admirations comme je le suis à mes amitiés. C'était un peu la règle autrefois; c'est l'exception aujourd'hui. Je le regrette profondément. Il faut voir tout en rose pour être heureux; il faut voir tout en grand pour être grand. JULES SIMON.

Paris, mars 1892.

CHRONIQUE DU LUNDI

Figurez-vous que j'ai amené un numéro gagnant au dernier tirage de la Loterie du Peuple.

Quand je dis: j'ai, c'est une façon de parler, car la vérité vraie est que nous étions deux ayant droit au même billet.

Une mienne amie m'avait offert de réunir sa bourse à la mienne et, avec le produit, de tenter la fortune dans ce jeu de hasard.

Nos trésors additionnés s'élevaient à la modeste somme de dix centins; tout juste assez pour justifier nos prétentions au billet de mille.

Bref, nous achetâmes un billet. Zizitte avait quelques sinistres appréhensions à cause d'un zéro dans le chiffre numérique, et secouait mélancoliquement la tête.

—Un zéro, tu sais, répétait-elle, ça veut dire: rien. Nous n'aurons donc rien et nous y aurons perdu *tout notre argent*.

Ce "tout notre argent," dit d'un ton lamentable, me donnait, j'en conviens, froid dans le dos. Pendant quelques secondes, des visions noires de famine, d'agonies épouvantables dans d'affreux galetas, traversèrent mon esprit.

—Changeons-le, hasardai-je.

—Non pas, reprit vivement mon amie, ça ne nous porterait pas chance. Essayons plutôt de conjurer le sort...

A ce même instant, nous passions devant une vitrine étincelante de joaillerie et le nez collé sur le vitrage, un petit bossu examinait attentivement les merveilles que contenait l'étalage.

—C'est fait, ajouta-t-elle gaiement. Ce bossu est la première personne que nous ayons rencontrée après l'achat de notre billet, cela va nous porter chance...... Heureusement, que ce n'était pas une bossue.

—Est-ce que ce n'était pas aussi chanceux?

—Décidément non. La rencontre d'une bossue est malchanceuse aux personnes de son sexe comme elle est heureuse aux autres. Et vice-versa. Tu comprends? Mais dans le cas où une de ces disgraciées de la nature nous croiserait sur la route, n'oublie pas aussitôt de cracher par terre du côté opposé à celui où elle aura passé.

—Fasse le ciel, dis-je pieusement, que nous rencontrions personne qui nous mette dans cette pénible obligation.

Le reste de notre chemin s'acheva sans encombre. A la maison, on tira au sort pour savoir laquelle de nous devait garder le précieux billet. Je tombai sur la plus haute lettre, mais comme mon ami faisait déjà la moue, je proposai que chacune de nous le garderait sa quinzaine. Sur ce, nous nous séparâmes en belle humeur.

Non, je n'entreprendrai pas de raconter tous les châteaux en Espagne, toutes les espérances, tous les grands projets, tous les beaux rêves dorés que nous a donnés la possession de ce petit bout de papier.

D'abord, nos prétentions étaient assez modestes. On s'était facilement contenté de désirer cinquante dollars. Vingt-cinq dollars chacune, c'était déjà quelque chose. Mais bientôt, nous enhardissant, nous sommes montées jusqu'à cent, cinq cents et mille! Il fallait bien s'arrêter là, puisque ce chiffre était le *nec plus ultra* et la limite prescrite.

A force d'en parler, nous en étions venues à considérer le lot gagnant comme notre propriété personnelle, et le 14 mars, jour du tirage, n'était que l'époque de l'échéance où nous devions entrer en possession de notre bien.

Naturellement, le partage était égal.

Zizitte, dont la vive imagination venait d'être enflammée par des récits mirobolants des beautés de l'ancien monde, ne désirait plus que s'embarquer au plus vite, voir par elle-même les merveilles de Paris, gravir les cimes neigeuses et accidentées de la Suisse, promener ses illusions sur le Rhin, soupirer sur les bords de l'Adriatique.... Que sais-je encore?

Je ne manquai pas de lui représenter tout ce que ce projet avait d'insensé.

—Voyons, lui dis-je, raisonne un peu. Cinq cents dollars, c'est une jolie somme, sans doute, mais conviens qu'avec cela, on ne peut voyager bien loin. Et ton excursion terminée, que te restera-t-il? Moi, je suggère autre chose. Par exemple, est-ce que cela ne te sourirait pas d'acheter une propriété avec notre argent? Ça, vois-tu, c'est positif, c'est palpable. Ça durera, même plus longtemps que nous. Je t'avouerai que posséder un immeuble a toujours été un de mes plus chers désirs.

—A mon tour, reprit vivement mon amie. Comment peux-tu acheter quelque chose qui vaille, même au prix de mille dollars? L'idée est vraiment absurde.

—Je le crois bien. Aussi ce n'est pas seulement avec le produit d'un unique tirage que je propose de faire cette acquisition, mais avec celui de plusieurs Puisque la chance nous a favorisées, pourquoi nous abandonnerait-elle, après un si beau début? Je suis certaine de compléter la somme qui me manque dans les autres tirages qui doivent suivre.

—Alors, comme nous sommes de moitié dans les profits, je puis espérer autant que toi. Ce qui nous permettra à toutes deux d'effectuer chacun notre projet.

C'était juste et je n'avais rien à dire. Zizitte pourrait donc traverser les océans, et j'aurais pignon sur rue.

Ce n'est pas tout. Si nous voyions quelque chose, quelqu'objet qui nous plût, vite nous nous promettions ce luxe, ce bijou, ce meuble, cet objet d'art, jouissant d'avance de la perspective de ce plaisir, plus encore peut-être, que de la possession elle-même. Enfin, ces jours d'attente ne furent que de belles heures charmées par les plus beaux projets.

Que de riantes espérances, que de jolis nuages roses embellissant un horizon, on peut ainsi se procurer avec un billet de loterie de dix sous. Dix sous! ce n'est pas cher pour acheter tant de petits bonheurs.

Le jour était arrivé. Après l'heure du tirage, nous nous rendîmes en personne réclamer notre bien.

Zizitte avait suggéré de faire suivre notre voiture, au retour, par un détachement de police, sous prétexte que nos richesses ne manqueraient pas d'attirer à nos trousses tous les pick-pockets de Montréal. Je m'opposai à ce surcroît de précaution, et je ne regrette pas aujourd'hui la bravoure dont j'ai fait preuve en cette occasion.

Or, qu'advint-il? Je le dirai sans rire,

comme on chante dans la chanson de Nadeau.

Nous n'avions pas le bon numéro et nous n'eûmes ni mille, ni cinq cents, ni cent, ni dix, ni cinq.

Nous avons dégringolé tous ces étages, jusqu'au dernier échelon: le billet d'une piastre.

Après en avoir déduit la proportion pour cent, les frais de voiture, etc., nous sommes restées à notre point de départ: dix centins.

Dire que nous n'étions pas un peu désappointées, ne serait pas rendre exactement la situation.

Adieu veau, vache, etc.

Pourtant, il nous restait encore un moyen de se reprendre, de recommencer nos rêves si brusquement interrompus...

Et, avec nos derniers dix sous, nous avons acheté un autre billet de loterie.

FRANÇOISE.

LE TRANSPORT ÉLECTRIQUE DES MÉDICAMENTS

De l'électricité qui est pourtant la collaboratrice obligée de presque toutes les sciences, la médecine n'avait guère utilisé jusqu'ici que le choc, la secousse, la commotion nerveuse, avec ses répercussions dynamogéniques ou inhibitoires.

Nous n'en sommes plus là, paraît-il, et, dorénavant, on va la charger d'une mission de faire passer, à ses frais, risques et périls, tels ou tels médicaments, dont l'efficacité est connue, à travers l'organisme, et de déposer les dits médicaments au bon endroit, dans l'intimité même des tissus, le tout sans ouvrir dans le cuir vif du sujet la moindre boutonnière insolite. C'est ce qu'on appelle la "cataphorèse" ou "électrolyse médicamenteuse."

Lorsqu'un courant électrique traverse un liquide bon conducteur, il s'opère un transport des molécules du liquide décomposé du pôle positif au pôle négatif. C'est même là le principe fondamental de la galvanoplastie.

Pourquoi n'essayerait-on pas d'appliquer ce phénomène au corps humain? Pourquoi ne ferait-on pas de la galvanoplastie, non plus *extrà* mais *intùs*, à l'intérieur même des tissus vivants?

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on y songe.

Dès 1833, Fabre-Palaprat affirmait avoir vu, de ses yeux, bleuir, sous l'action du courant, une compresse iodurée était appliquée sur l'autre. Certains praticiens, M. Poey (1855), par exemple, opérant en sens inverse, prétendaient débarrasser ainsi les patients qu'il avait fallu, dans un intérêt thérapeuthique immédiat, saturer de mercure, de l'excès du poison métallique. D'autres, comme Richardson, rêvaient d'obtenir de la même façon, en vue des opérations de petite chirurgie, l'anestésie cutanée, par la fixation électrolytique de substances analgésiques telles que l'acconit, la morphine ou le chloroforme.

Quant à la cataphorèse médicamenteuse proprement dite, elle a été étudiée, avec des succès divers, par une foule de savants, depuis Munck jusqu'à Faveau de Courmeilles, depuis Van Burns jusqu'à Edison, en passant par Lauret, Adamkiewiez, Boccolari, Brondet, Frederick, Paterson, etc, sans donner jamais de résultats définitivement péremptoires.

Les plus curieuses de ces expériences furent celles qu'entreprit, il y aura tantôt sept ans, le docteur Brondel (d'Alger,) et qui faillirent aboutir à l'irrémiable enterrement de la question. Le docteur Brondel pensait qu'en élevant une électrode imbibée d'iodure de potassium sur la région lombaire, on retrouvait de l'iode au pôle opposé, placé sur la région abdominale. Le fait est que l'on trouvait positivement l'iode qui avait donc, sous l'influence du courant, traversé le corps de part en part. Seulement, il fallait s'entendre. Et l'on ne s'entendit pas. Il fut en effet démontré que l'iode passait d'un pôle à l'autre, non par l'intermédiaire du courant électrique, mais par l'intermédiaire des mains de l'opérateur, qui en avait inconsciemment gardé au bout des doigts des traces infinitésimales. La presque unanimité des médecins en conclut que l'électrolyse médicamenteuse était une utopie. Tout était à refaire!

Les choses en étaient là, lorsque survint un autre électrothérapeute,—et des plus distingués,—le docteur Léon Danion, qui reprit *ab ovo*, en sous-œuvre et sur nouveaux frais, cette difficile étude. Il communiquait l'autre jour, à l'Académie de médecine, le résultat de ses recherches par une note, fortement documentée, qui n'a pas été sans faire quelque bruit dans Landerneau.

Des expériences entreprises et patiemment poursuivies sur des animaux, sur lui-même et sur des malades de bonne (ou de mauvaise) volonté, par le docteur Léon Danion, sous les auspices ou avec la collaboration du professeur Guyon, de son chef de clinique, M. Albarran, et de son chef de laboratoire bactéréologique, M. Hallé, du chirurgien Prengreber, des chimistes Girard et Chabrié, et de M. André, interne de l'hôpital Saint-Louis, il résulte qu'il est parfaitement possible de transporter électroliquement certaines substances médicamenteuses dans l'intérieur de l'organisme, à travers le tissu cutané.

Appliquez, par exemble, sur le flanc rasé d'un lapin, une rondelle de flanelle imbibée d'une solution de strychnine au 1 | 25. Recouvrez le tout d'un disque en terre glaise muni de deux plaques métalliques armées de rhéophores et destinées à introduire un courant électrique à renversements d'une intensité variant entre 10 et 40 milliampères. Le poison sera si bien transporté ainsi à l'intérieur de l'organisme que le pauvre lapin est assuré de mourir au bout de quelques heures dans les convulsions du tétanos artificiel, qui sont les symptômes caractéristiques de l'intoxication par la strychnine.

Seulement, toutes les substances médicamenteuses ne se comportent pas comme la strychnine. Il semble même que l'aptitude "cataphorétique" serait, dans une certaine mesure, l'exclusif apanage des alcaloïdes végétaux. Ce qu'il avait réussi avec la strychnine, le docteur Léon Danion l'a également réussi avec la sulfate de quinine et la caféine, voire même avec l'antipyrine, qui, extraite du goudron de houille, c'est-à-dire du jus de végétaux défunts, peut-être considérée comme un alcaloide posthume. Par contre, avec les substances minérales, il n'a pu rien obtenir. Ni l'iodure de potassium, ni le benzoate de lithine, n'ont pu, même avec une meute de milliampères à leur trousses, traverser la peau, et les minces effets enregistrés doivent être manifestement inscrits à l'actif du fluide électrique "en soi" plutôt qu'aux drogues dont on l'avait chargé.

Ainsi se trouve expérimentalement démentie la célèbre prétention d'Edison de foudre sur place, par l'action des sels de lithine transportés électrolytiquement les concrétions d'urate de soude —les "tophus"—qui encombrent et irritent les articulations des goutteux "très précieux."

C'est à se demander si, dans cinquante ans, l'omnisciente et toute-puissante magicienne ne nous aura pas révélé l'ultime secret de la conservation de la matière vivante, et si, substituants ses effluves, enfin disciplinés, à la macédonie de drogues, virus, limphes et vaccins, qui ne sert guère peut-être aujourd'hui, entre les mains râtonnantes de l'empirisme, qu'à nous exaspérer les nerfs et à nous corrompre le sang, elle n'aura pas contraint les trois quarts des thérapeutes, apothicaires et chirurgiens — empoisonneurs et bouchers—à fermer boutique?

Ainsi soit-il!

EMILE GAUTIER.

LE TABAC

En abordant à Cuba, lors de son premier voyage, Christophe Colomb envoya deux hommes en reconnaissance: "Ils rencontrèrent, dit-il dans son journal, beaucoup d'Indiens, hommes et femmes, avec un petit tison allumé, composé d'une sorte d'herbe dont ils aspiraient le parfum, suivant leur coutume." Le petit tison n'était autre chose qu'un cigare rudimentaire. Les Espagnols appelèrent l'objet *tabaco*, d'après le nom indigène.

Au Brésil, l'herbe en question reçut le nom de *petun*, d'où le vieux mot *pétuner*:

"Les premiers plants de tabac, dit M. Richard dans la *Revue des Deux-Mondes*, furent apportés à Lisbonne en 1560. Peu de temps après, Jean Nicot, ambassadeur du roi François II auprès de Sébastien, roi de Portugal, en reçut quelques feuilles d'un marchand flamand qui revenait d'Amérique, et qui lui fit connaître les propriétés de cette plante. Jean Nicot les rapporta; il en fit don à Catherine de Médicis et au grand-prieur François de Lorraine. C'est de là que vient le nom d'*herbe à la reine, herbe du grand-prieur*, qui fut donné au tabac à cette époque."

Grâce à ce haut personnage, le tabac est d'abord en grande faveur à la cour et à la ville. Puis le vent tourne, et l'engouement du début se change en persécutions qui, d'ailleurs, n'empêchent point le tabac de faire son chemin:

"Voilà trois siècles qu'on épuise contre cette malheureuse plante tout l'arsenal des proscriptions: libelles, amendes excommunications. Je n'en finirais pas si je voulais énumérer les arrêtés, les ordonnances, les édits qui ont été rendus contre lui. On a même été jusqu'aux supplices.

"En Perse, Schah-Abhas faisait trancher le nez aux priseurs et couper les lèvres des fumeurs. Amurat IV, plus radical et plus facétieux, faisait pendre ces derniers la pipe à la boucho et menaçait les autres de les brûler vifs sur un bûcher de feuilles de tabac. A Moscou, Michel Federowich se contentait de faire administrer aux uns et aux autres soixante coups de bâton sous la plante des pieds......

"......En Europe, on ne persécute plus les fumeurs: on se borne à les menacer de maux sans nombre et surtout à les rançonner."

Le Manitoba.

Mercredi, 30 Mars 1892

UNE LETTRE PUBLIQUE

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Taché au Premier Ministre de Manitoba

L'entrevue de Saint-Boniface et les promesses qui y ont été faites

La Négation du Premier Ministre directement contredite

La lettre dont nous donnons ci-bas la traduction, a été transmise au *Free Press* par sa grandeur Mgr l'Archevêque en réponse au premier ministre Greenway qui a nié en chambre avoir jamais fait les promesses dont il est fait mention.

Hon. Thomas Greenway,
Premier Ministre de Manitoba.

Monsieur,—J'ai lu l'autre jour dans les deux journaux quotidiens de Winnipeg, que vous aviez nié, en chambre, avoir jamais fait aucune promesse à l'Archevêque Taché au sujet des écoles catholiques. Je fus d'abord étonné, mais j'attendis que le fait fut confirmé par certaines personnes qui avaient entendu votre discours. J'en ai vu plusieurs et toutes ont été unanimes à me déclarer que vous aviez réellement fait cette négation. Appuyé sur ces témoignages je ne puis douter davantage et je demande permission de donner ma version des faits dont il s'agit. Vous admettez vous même, vous être rendu à ma résidence, durant la formation de votre cabinet. Il n'y a donc pas de discussion possible sur ce point ; mais ce qui s'est passé dans le cours de votre visite est toute autre chose. Avant cette visite nous étions étranger l'un et l'autre. Je n'aurais pu prendre sur moi, de vous demander à ma résidence pour y traiter d'affaires publiques et vous êtes venu de votre propre gré. J'admets cependant que cette démarche de votre part me causa beaucoup de satisfaction et me fit espérer que le nouveau cabinet alors en voie de formation ne serait pas hostile aux intérêts que j'avais tant à cœur Vous vîntes accompagné d'un ami et demandâtes à me voir personnellement. J'étais alors malade. Le Révérend Père Allard, mon vicaire-général, c'est-à-dire mon *alter ego* dans l'administration de mon diocèse, vous reçut ; votre ami vous introduisit comme premier ministre de la province. Le Révérend Père vous dit alors que j'étais malade gardant le lit, mais qu'en sa qualité officielle, il se ferait un plaisir et un devoir de me transmettre tout message qu'il vous plairait de lui confier. Rappelez-vous que vous dîtes alors au Révérend Père Allard que l'objet de votre visite était d'une nature tout à fait confidentielle. Il vous fit réponse que vous pouviez compter sur sa discrétion et qu'il pouvait vous promettre le respect de votre confidence de ma part. Alors vous dîtes, que vous aviez été appelé à former un nouveau cabinet, que vous désiriez lui donner plus de force en y faisant entrer un membre français dont le choix put être agréable à Sa Grandeur, et que vous vouliez en même temps garantir sous votre gouvernement le maintien de l'état de choses actuel au sujet :

1o. Des écoles catholiques.

2o. De l'usage officiel de la langue française.

3o. Des circonscriptions électorales françaises.

Le Révérend Père Allard reçut vos assertions et vous promit de me les communiquer. Puis vous offrîtes de revenir le lendemain chercher ma réponse, mais le Révérend Père, avec sa courtoisie ordinaire, vous dit de ne point prendre cette peine, qu'il irait lui-même, et vous convîntes tous deux de vous rencontrer le lendemain matin à 9 heures au bureau de M. Alloway, rue Principale, Winnipeg. C'est ainsi que se termina l'entrevue. Le même jour le Révérend Père Allard vint à mes appartements et me fit le récit de l'entrevue du matin. Je lui en exprimai ma satisfaction et lui déclarai que le nouveau premier ministre pouvait compter que je n'entraverais pas son administration en quoi que ce soit ; que je n'avais aucune objection à l'entrée de M. Prendergast dans le ministère et je priai le Père Allard de vous témoigner de ma part toute la satisfaction que me causait vos promesses.

Le lendemain à l'heure convenue le Révérend Père Allard et vous, vous rencontrâtes et vous renfermâtes dans le bureau de M. Alloway. Le Révérend Père vous donna communication de mon message, qui parut vous être très agréable et là encore vous avez dit que nous pouvions compter

1o. Que les écoles séparées catholiques,

2o. Que l'usage officiel de la langue française,

3o. Que le nombre des circonscriptions françaises ne seraient pas touchés durant votre administration.

Après avoir violé vos promesses vous venez nier les avoir jamais faites, et en niant ainsi vous faites un argument du silence que j'ai gardé sur ce sujet, lorsque je fus à votre bureau en 1890.

Le Père Allard vous a promis le secret en son nom et au mien. Nous avons été fidèles à notre engagement, et cette affaire n'aurait pas été connue du public si nous eussions été seuls à recevoir vos confidences et vous devez chercher chez d'autres la source des renseignements fournis aux journaux et répétés en chambre.

Veuillez vous rappeler que je n'étais pas seul avec vous lorsque je fus à votre bureau en 1890. Deux de vos collègues étaient présents et j'étais accompagné de M. l'abbé Cloutier. Je n'avais jamais dit un mot à ce dernier des promesses que vous m'aviez faites, et ne sachant pas ce que vous pouviez en avoir dit à vos collègues, je crus que la délicatesse me commandait de ne pas faire allusion à votre visite à Saint-Boniface, mais puisque vous semblez l'avoir oublié, je dois me départir de mon silence.

Ces promesses, vous les avez faites en 1888, violées en 1890, et vous les niez en 1892 ; et même d'après les lois les plus strictes de l'honneur je me considère maintenant dégagé de toute obligation de garder le silence.

Après avoir scellé mes lèvres par la promesse du secret vous avez blessé le peuple confié à mes soins spirituels dans une matière qui m'est plus chère que la vie. Vous avez troublé la paix et l'harmonie entre diverses sections de la population de Manitoba. Vous avez soulevé un cri qui n'est que l'écho des plus mauvaises passions Vous avez créé tant de difficultés au sujet de l'éducation que nombre d'enfants sont menacés d'être privés de ce bienfait. Vous harassez et embarrassez les catholiques en leur enlevant leur argent et l'appliquant à l'éducation des autres.

En dépit de l'approbation que vous avez rencontré en certains lieux, soyez assuré que la violation de toutes vos promesses et l'inauguration de votre système de persécution ont infligé une blessure profonde au cœur d'une grande partie des sujets de Sa Majesté à Manitoba et dans les autres provinces de la Puissance du Canada.

Je suis votre obéissant serviteur,

Alex., Archevêque
de Saint-Boniface, O.M.I.

Conformément à l'avis de motion donné samedi, M. A F. Martin, appuyé de M. Roblin, proposa la motion suivante à la séance d'hier :

Attendu que l'hon. Thomas Greenway a été accusé par un député de cette chambre, de s'être rendu, avant la formation de son cabinet en 1888, chez Sa Grandeur l'Archevêque Taché, pour aviser avec lui du choix d'un représentant français dans son ministère et là d'avoir promis :

1o. De ne pas abolir les écoles séparées.

2o. De conserver les deux langues.

3o. De ne pas diminuer le nombre des représentants français en cette chambre ; et

Attendu que le dit hon. Thomas Greenway a nié avoir jamais fait cette promesse ; et

Attendu que Sa Grandeur l'Archevêque de Saint-Boniface dans une lettre publique, publiée dans plusieurs journaux de cette province réaffirme l'assertion que ces promesses ont été faites par l'hon. Thomas Greenway, dans l'occasion precitée, de même que dans d'autres occasions ; et

Attendu qu'il est autant du devoir que de la dignité de cette chambre, de s'assurer si l'hon. Thomas Greenway a, en sa qualité de premier ministre, volontairement et sciemment trompé la chambre.

En conséquence qu'il soit résolu qu'une commission composée des hons. MM. Sifton et McMillan et de MM. Cameron, Gelley, Morton et des moteur et secondeur soit nommée pour enquérir si l'hon. Thomas Greenway a fait à Sa Grandeur l'Archevêque Taché ou à tout autre ou à toutes autres personnes, en janvier 1888, les promesses suivantes :

1o. Que son administration ne proposerait pas l'abolition des écoles séparées.

2o Que durant son terme d'office, l'usage officiel des deux langues ne serait pas discontinué.

3o Que son gouvernement n'essayerait pas de diminuer le nombre des représentants français dans l'assemblée législative.

Avec pouvoir de faire quérir personne ou personnes, dossiers et documents, et aussi avec pouvoir à la dite commission de recevoir des témoignages sous serment.

Une des séances les plus mémorables qu'il y ait eues dans la législature a eu lieu.

M. A. F. Martin, en demandant cette commission, a dit qu'il consentait à être expulsé de la chambre et à porter pour la vie le stigmate du déshonneur, s'il ne prouvait pas ses accusations.

Le premier ministre a refusé la commission et a réitéré sa négation, en disant qu'il s'était rendu au Palais archiépiscopal pour une affaire différente, et voilà tout. Puis il s'est retiré de la chambre.

Le procureur-général Sifton a entrepris une défense évasive de son chef, demandant s'il était possible que M. Greenway eut fait de semblables promesses. Un de ses grands arguments, c'est que M. Prendergast a été élu à Woodlands par les libéraux anglais et que le clergé a travaillé contre lui, etc. Puis il dit, en terminant, que l'opposition demande la commission pour pouvoir dire qu'elle a été refusée. Grand argument, n'est-ce pas ? Après cet effort, le gouvernement s'est renfermé dans un silence inexpugnable.

MM Roblin, Martin, Prendergast, Wood, Huston ont stigmatisé M. Greenway, et l'attitude seule du gouvernement a bien vengé Sa Grandeur Mgr l'Archevêque des insultes gratuites que la *Tribune* lui a prodiguées au sujet de sa lettre.

M. Prendergast a nié avoir été élu par les libéraux anglais dans Woodlands. Les sept huitièmes des Canadiens, ou plutôt les neuf dixièmes l'ont supporté dans son élection. Il est faux que le clergé, comme corps, l'ait opposé. Certains messieurs l'ont supporté, d'autres l'ont opposé. Il ne voit pas comment le gouvernement peut refuser cette commission. Le silence plane toujours au dessus des banquettes ministérielles !

M Roblin accuse un député, ami du gouvernement d'avoir approché un des principaux témoins et de lui avoir dit, mardi soir, que s'il témoignait dans cette affaire, il ferait mieux de quitter la province. Toujours le silence.

M. Wood a beau leur dire que la dignité, l'honneur de la chambre demandent la nomination de cette commission.

M. Huston lui, déclare que ce soir même un libéral protestant, dont la grande réputation d'intégrité est connue par toute la Puissance lui a admis croire que le premier ministre a fait les promesses en question, qu'il le lui avait dit à lui-même. Toujours le même silence !

M. A F. Martin dit que l'attitude et les négations du premier ministre le dispense du secret qui scellait ses lèvres, les circonstances le justifient et il rappelle l'aveu du premier ministre au caucus qui a eu lieu au *Free Press* le soir de la visite à Saint-Boniface. Personne ne répond. L'Orateur met la question aux voix et la majorité refuse la commission. Ce vote loin de justifier M. Greenway imprime à sa majorité le stigmate qui le marque depuis longtemps. Voici le vote :

Pour la motion—Marion, Roblin, Lagimodière, Jérôme, O'Malley, Gelley, Wood, Martin (Morris), Fisher, Prendergast, Huston, Norquay.—12.

Contre—McLean, Sifton, Smart, McMillan, Hettle, Mickle, Morton, Graham, Martin (Portage), Jones, Thompson (Norfolk), McKenzie, Campbell, Colcleugh, Thomson (Emerson), Cameron, Crawford, Winkler, Young, Smith, Dickson, Harrower.—22.

DISCOURS DE L'HON. A. A. C. LaRIVIERE

A la Chambre des Communes, le 17 Mars 1892, en reponse a M D. McCarthy, a propos de l'usage de la langue Francaise dans les Territoires

Il ne me surprend pas de voir l'honorable préopinant ramener cette question devant cette chambre. Il ne fait que suivre la ligne de conduite qu'il a adoptée dans le passé ; peut-être aussi ne veut-il que faire plaisir aux amis qui ont retenu ses services dans une cause semblable à celle qui est soumise à cette chambre. Nous savons tous que cette question cause actuellement du trouble à Manitoba. Le trouble a commencé lors d'une visite de l'honorable député dans un temps où la question n'avait pas encore été mise devant la population. Suivant toujours la même ligne de conduite, l'honorable député qui n'a rien à voir dans la représentation du Nord-Ouest dans cette chambre, bien moins que moi, car je suis plus rapproché que lui de la population que concerne cette législation, essaye encore de soulever cette question d'animosité de race et de religion. Cette question nous l'avons déjà réglée. Il y a deux ans elle a été soumise à la chambre et la législation de l'an dernier a été le résultat de ce que l'honorable député veut appeler un compromis. C'était un compromis en effet et l'on devrait le considérer comme tel. Ce que l'on a cédé à cette époque comme un des droits de la population du Nord-Ouest l'a été par compromis, afin d'apaiser cette question pour toujours. L'on décida de donner au conseil du Nord-Ouest la liberté de conduire ses délibérations à son choix, dans une ou les deux langues alors officielles. La majorité de ce corps qui ne comprend pas le français, a depuis, comme nous le savons tous, aboli cette dernière langue. Chaque fois que l'on a soulevé cette question l'on a prétendu que bien que certains privilèges aient pu être accordés aux français et aux catholiques de Québec, ces privilèges ne devraient pas être étendus à la population catholique et française des autres provinces du Canada. Les deux langues ne sont-elles pas autorisées dans le parlement ? Les lois de la Puissance ne sont-elles pas imprimées dans les deux ? Et cela ne se fait-il pas en vertu du pacte conclu lors de la confédération ? Pourquoi refuser à la poignée de Français du Nord-Ouest les privilèges dont jouissent les Canadiens de Québec ? Pourquoi ne pas traiter les deux races sur un pied d'égalité ? Il y a deux langues principales dans la Puissance, pourquoi ne pas leur donner la même considération ? Cela fait-il tort à quelqu'un que je parle le français, ou que les lois du pays soient imprimées en ma langue maternelle ? Devons nous faire mépris des lois et des privilèges pour la considération de quelques piastres et sous ? Mais, M. l'Orateur, ce n'est pas là la raison. La raison, la véritable, c'est que quelques personnes désirent soulever l'animosité du peuple dans certaines parties de la Puissance, parce que c'est là leur seul moyen de monter plus haut que le niveau ordinaire ; ils ont recours à la démagogie dans l'espoir de se donner un certain degré d'importance.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Les travaux de la session ont pris un essor considérable, la semaine dernière. Le discours du budget a été prononcé et les estimations de l'année ainsi que les comptes publics de l'année écoulée ont été soumis à la chambre. D'après le trésorier provincial, il y a un surplus. La comparaison des mérites de l'administration actuelle, aux méfaits de celle qui l'a précédée, a été faite. Seulement, les chiffres de M. McMillan ne s'accordent pas avec ceux de M. Jones. M. Roblin a prouvé qu'il devait y avoir erreur, peut-être volontaire chez l'un des deux, peut-être chez les deux.

⁂

Le chef de l'opposition, de l'aveu de tous, n'est jamais plus chez lui que dans les questions de finance. Le budget a été disséqué par lui minutieusement, et malgré les efforts du gouvernement, le public restera convaincu que l'on essaie trop de lui cacher sa véritable situation financière.

⁂

Le gouvernement demande une somme de dix mille piastres pour l'achat d'un terrain pour un collège d'agriculture. M. Roblin, Fisher, Martin et Wood, s'opposent à cela. Le ministre de l'agriculture prétend que ce collège est nécessaire, que son établissement encouragera plusieurs fils de famille à venir étudier l'agriculture, et que semblable établissement paierait ses dépenses avant longtemps L'opposition prétend qu'il n'est pas permis d'escompter l'avenir dans ce sens. On l'a déjà fait pour l'école de réforme des garçons de Brandon, et l'on voit ce qui en est résulté.

⁂

Vendredi, la chambre a siégé tard dans la nuit. La politique du gouvernement à propos de chemins de fer, a été discutée. L'ex-procureur-général Martin a pris part au débat pour la première fois Il a été très animé, même un peu trop. Y ont pris part, dans l'après-midi : MM. Smart, Huston, J. Martin, A. F. Martin et Roblin. A la séance du soir, MM. Roblin. J. Martin, A F. Martin, Sifton, Wood et Prendergast ont pris part au débat La séance s'est ajournée à 2 heures a m., samedi.

⁂

Comme on peut le voir par la lettre de Mgr l'Archevêque, le premier ministre a nié de son siège en chambre avoir jamais fait aucune promesse au sujet des écoles séparées. Le journal la *Tribune* commente cette négation et elle en profite pour insulter Sa Grandeur. M A. F. Martin a donné avis de motion qu'il demanderait mardi (hier) au gouvernement la nomination d'une commission d'enquête à ce sujet.

⁂

En comité général à la séance de lundi, quand on en est arrivé à l'octroi des hôpitaux, à l'item concernant l'hôpital de Saint-Boniface, le député de Winnipeg-Sud a dit qu'en principe il était opposé à l'octroi de deniers publics à toute institution sectaire. Que cela ne se faisait pas à Ontario. M. A. F. Martin a su mettre à sa place M. Cameron. Il lui a infligé avec droit l'épithète de bigot. Il lui a prouvé que les Sœurs de Saint-Boniface soignaient les malades sans s'inquiéter de leur religion et de leur nationalité. Il a cité le témoignage de feu M. l'Orateur Winram traité durant deux mois à cette institution. Il ne savait trop comment louer le dévouement des bonnes Sœurs.

On ne saurait se faire une idée combien l'esprit de fanatisme rapetisse l'intelligence. Quand il s'agit d'attaquer un catholique, rien n'est trop bas.

L'esprit de laïcisation qui a causé tant de trouble ailleurs semble envahir ici. L'Etat veut tout envahir et bannir Dieu de partout. A propos de l'octroi aux orphelinats de Winnipeg et Saint-Boniface, M. J. Martin dit qu'il était opposé en principe à la subvention de ces institutions qui étaient des institutions religieuses, l'une protestante, l'autre catholique, et l'Etat ne doit pas reconnaître de religion. Le sort des pauvres petits malheureux orphelins serait bien amélioré n'est-ce pas si la doctrine des Martin et des Cameron était acceptée ? Privés des joies de la famille, on leur refuserait les consolations de la religion, l'Etat omnipotent créérait une pépinière d'impies, et nous est avis que ces infortunés seraient condamnés à rester sous le contrôle de ce maître toute leur vie. Après l'orphelinat la réforme, puis la prison et le bagne.

Le peuple ferait bien de comprendre, que ces soi-disant hommes d'Etat qui veulent chasser la divinité de partout, ont pour but de la remplacer par des dieux pires que les plus sinistres idoles : par eux-mêmes.

⁂

M. A. F. Martin a demandé au ministre de l'instruction publique ce qu'il ferait d'une certaine proportion de l'allocation aux écoles au cas où l'acte de 1890 serait invalidé au Conseil Privé. Le ministre n'a su que balbutier et donner une réponse évasive. Il n'a pas voulu dire que le gouvernement se conformerait à la loi. Les élections générales approchent.

⁂

M. Prendergast a présenté samedi matin la pétition de F. H. Brydges, demandant la légalisation du règlement No. 100 de la ville de Saint-Boniface, concernant la Cie Norwood.

CHEMIN DE FER MANITOBA ET SOUTH-EASTERN

Nous apprenons avec plaisir qu'il se fait des démarches pour engager le gouvernement provincial de Manitoba à aider le chemin de fer *Manitoba & South-Eastern*. La route que suivra cette voie ferrée part de Saint-Boniface, et dans une direction sud est, traverse Prairie-Grove, les paroisses de Lorette et Sainte-Anne, puis de là elle gagne la frontière internationale. Cette requête de la compagnie consiste à demander à la province de l'aide pour la construction, sous forme d'un prêt au taux de $6 400 par mille pour 50 milles. Chaque piastre ainsi prêtée sera garantie par un acre des terrains octroyés à la compagnie. Toutes ces terres sont favorables à la colonisation, par conséquent, les avances d'argent que fera la province seront amplement garanties.

Nous avons l'espoir que l'aide demandée sera accordée. Un simple coup d'œil sur la carte convaincra la personne la moins au courant des faits, que tandis que les autres sections de la province sont assez avantageusement pourvues de chemins de fer, celle-ci comme celles du sud et de l'est de Winnipeg, jusqu'à la frontière, n'ont absolument aucune facilité sous ce rapport. Comme chemin de colonisation, une ligne de chemin de fer comme celle-ci rendrait des services incalculables. En quelques années, les colonies de Sainte Anne, LaBroquerie, Lorette, Steinbach, Richland, Clearsprings, Plympton, Prairie-Grove tripleraient leur population, et aux environs surgiraient nombre d'autres colonies florissantes produisant d'abondantes récoltes, et de nombreux troupeaux trouveraient également de gras et sains pâturages. Et tous ces établissements se trouveraient rapprochés de notre marché qui, outre ce dont nous venons de parler, pourrait puiser là des quantités incalculables de combustible. Il pourrait se tirer de là assez de bois pour la consommation de toute la province de Manitoba.

Il est grand temps que ce chemin se construise. Tous les établissements du sud-est ont souffert du manque de chemin de fer pendant assez longtemps, et nous espérons que le gouvernement viendra enfin à leur aide immédiatement.

LA GREVE DU C. P. R.

Elle s'est terminée mercredi, à midi, par l'entremise des mécaniciens de locomotives. Cinq de ces derniers ont été choisis comme arbitres des différents entre patrons et employés, et les deux parties en ont passé par leur décision. La compagnie n'a voulu rien avoir à faire avec les Américains envoyés ici, selon toute probalité, pour fomenter des discordes. Comme nous le disions à notre dernier numéro, ces sociétés, supposées de bienfaisance et secours mutuel, ne sont au fond que des pépinières de socialisme dont ne retirent profit que les chefs, grassement payés et vivant aux dépens de ceux dont ils flattent les mauvaises passions. Deux ouvriers causaient de socialisme. Qu'est-ce cela, disait l'un ?—Voici, lui répondit son camarade. J'ai une pipe, tu as un sou. Tu achètes pour un sou de tabac, je le fume.—Et puis ?—Eh bien ! toi, tu craches.

Dans le cas de trouble, de grève de longues durée, de tapages, les chefs sont toujours à l'abri. Il n'y a que les pauvres instruments qui souffrent.

Dans le cours de la semaine dernière les employés du Grand Tronc ont également menacé de se mettre en grève, mais les difficultés ont été aplanies en temps.

Nouvelles Religieuses

M. le curé Fillion, de Saint-Jean Baptiste, était au palais archiépiscopal, hier.

L'épiscopat français vient de faire une nouvelle perte en la personne de Mgr Léonard Cassien Peretti auxiliaire de Mgr l'évêque d'Ajaccio. Né à Lieve, en Corse, le 4 mai 1822, le vénéré prélat avait été promu évêque titulaire de Ptolémaïs, le 31 mars 1875.

M. Drumont s'est encore battu en duel. Evidemment le catholicisme de M. Drumont laisse à désirer, et il ferait bien de penser un peu plus à lui et moins aux autres.

Le Rév. J. R. Slattery, recteur du Séminaire de Saint-Joseph, Baltimore, dont le but est de former des sujets pour les missions afro-américaines, vient de publier un appel à la jeunesse canadienne-française. Il déclare dans son manifeste que les Etats-Unis comptent plus de huit millions de Nègres, et que sur ce nombre l'Eglise catholique en réclame à peine deux pour cent.

M. l'abbé H. Gouin, autrefois professeur au Séminaire de Québec, est maintenant curé de Belle-Prairie, Minnesota.

L'abbé Provencher, du *Naturaliste Canadien*, est mort mercrdi dernier matin au Cap Rouge.

Mgr d'Hulst, le successeur de Mgr Freppel dans la chambre des députés, a déclaré qu'il ne ferait pas partie d'aucun groupe.

Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, a été reçu par le Saint-Père en audience particulière, dimanche, le 6 mars courant.

Une dépêche de Rome annonce que le titulaire du nouveau diocèse de Valleyfield sera nommé apres Pâques.

On mentionne comme le futur évêque, M. l'abbé Emard, de l'archevêché de Montréal.

LA MANUFACTURE DE WHITEWOOD, T. DU N.-O

A l'heure actuelle, personne n'ignore que le comte de Jumilhac et M. de Brabant ont établi à Whitewood une manufacture de café et de chicorée. Leur entreprise est de jour en jour couronnée de succès, vû le grand débit qui s'en fait dans toutes les parties du Canada. Mais ce qui est probablement ignoré, sinon de tous, mais de beaucoup de personnes peut-être, ce sont les propriétés hygiéniques de la chicorée, ce qui motive la préparation des cafés manufacturés à Whitewood. La chicorée est un des meilleurs dépuratifs du sang, et mélangée en proportion suffisante avec des cafés de première marque, produit un mélange des plus sains et des plus délicats. Le café est pris pur par bien des personnes qui ignorent que tel, il est pernicieux et excite tous les organes nerveux. Les produits de la Richelieu, de Whitewood, tel est le nom de la manufacture, ont été vérifiés par des juges compétents qui sont unanimes à en apprécier la valeur. Un agent est établi à Winnipeg et visite régulièrement Saint-Boniface et tous les districts français du Manitoba.

NAISSANCE

Clément—En cette ville le 25 courant, Madame Ernest Clément d'un garçon.

DECES

Martineau — Au Lac Manitoba, le 22 courant, à l'âge de 38 ans, Dame Annie McBeth, épouse de M. Herman Martineau, agent des sauvages.

Brière—A l'Ecole Industrielle, le 27 courant, à l'âge de 17 ans, Sarah Brière, ci-devant du Fort Alexandre.

AVIS.

MUNICIPALITE DE LaBROQUERIE.

Cour de Revision.

Avis est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité de LaBroquerie a adopté pour l'année 1892 le rôle d'évaluation fait en l'année 1891, et que toutes plaintes contre le dit rôle ou au sujet d'omission au dit rôle qui seront remises au greffier de la municipalité le ou avant le 21ème jour d'Avril A.D. 1892, seront entendues par la Cour de Révision laquelle siègera à la salle du Conseil, à Sainte-Anne, le deuxième jour de Mai A.D. 1892, à 10 heures A.M.

Daté à Sainte-Anne, ce 18ème jour de Mars A.D. 1892.

THÉOPHILE PARÉ,
Greffier.

2i 23.3

AVIS.

PRENEZ AVIS que la Compagnie du Chemin de Fer Manitoba & South Eastern, demandera au Parlement du Canada à sa prochaine session, la passation d'un acte amendant son acte d'incorporation en prolongeant le délai fixé pour la construction de la ligne de chemin de fer de la compagnie, de deux ans et pour d'autres fins.

19 janvier 1892.

MUNSON & ALLAN,
Solliciteurs de la dite compagnie.

9i 1.27.92

Choses et Autres

Une dépêche de Paris dit que M. Ribot, ministre des affaires étrangères, et M. Ricard, ministre de la justice, ont soumis au conseil de cabinet le texte du traité d'extradition proposé entre la France et les Etats-Unis.

Une dépêche de Chicago dit que le sixième " Congressional district " va se prononcer pour le président Harrison. Sept districts se sont déjà prononcés pour M. Harrison : ce qui lui assure dix-huit votes dans la délégation de l'Illinois.

Les bruits de guerre commencent à circuler ; ce serait la Russie qui viendrait aux prises avec l'Autriche et l'Allemagne. Une dépêche de Vienne déclare que les mouvements récents des troupes russes ont causé de vives alarmes en cette ville.

On annonce officiellement que l'on tient en réserve, dans la Caucase, 6 millions de boisseaux de grains provenant de la récolte de 1891. Les semailles d'hiver et de printemps promettent une récolte abondante et on espère que la disette actuelle de grains ne se représentera plus, même dans le cas où une grande partie des grains manqueraient.

Le correspondant du *Times* de Londres à Berlin dit que le chancelier de Capriyi qui vient de donner sa démission a fait preuve de la plus grande abnégation durant son ministère et qu'il a montré fort peu d'ambition pour un fonctionnaire. On affirme que M. Miquel a refusé de devenir premier ministre sous prétexte que son ministère réclamait tous ses soins. M. de Boetticher ne voudrait pas non plus accepter ce poste.

Archevêché de St-Boniface,
18 mars 1892.

Messire Théobald Bitsche, décédé aujourd'hui, était membre de l'Association des trois messes.

Votre obéissant serviteur,
Elie B. Rocan, Ptre,
Secrétaire.

Nous enregistrons avec regret le décès de Madame Herman Martineau, aux Narrows, Lac Manitoba, le 22 courant. Bien que malade depuis longtemps, rien ne faisait présager à sa famille une fin aussi prochaine. M. Martineau était en voyage d'inspection sur une des réserves sauvages confiées à ses soins quand un courrier est venu le chercher en toute hâte. Il a pu arriver à temps pour recueillir le dernier soupir de son épouse.

Les funérailles ont eu lieu hier après-midi à Kildonan. Les porteurs étaient : MM. McColl, L. J. A. Lévèque, Georges Black et Chs. Alloway.

Correspondance

M. l'Editeur,

Depuis quinze jours, notre conseil de ville a voté le règlement No. 100, en faveur de la Compagnie Norwood. Nous pensions que notre attitude modérée et notre abstention de combattre le projet d'une manière trop personnelle, aurait pour effet d'empêcher le conseil d'aller si loin, en ignorant la volonté bien connue de la grande majorité des contribuables.

Pour être bref et pour l'information du public, resumons le litige en question.

Il y a quelques mois, une compagnie financière forma de grands projets, dont l'un la création d'un quartier sous le nom de Norwood, et l'autre la construction d'un pont de péage sur la Rivière Rouge, pour relier le nouveau quartier à Winnipeg. Selon la loi elle obtint une charte du parlement provincial pour ce pont, ce qui présume qu'elle était en mesure de le construire.

Ce pont est inutile et même dangereux pour la prospérité de Saint-Boniface. N'importe la compagnie demande à la ville $35,000. Le conseil les accorde sur la voix prépondérante du maire, sujet à l'approbation des contribuables. Ceux-ci rejettent le règlement.

Nous pensions bien que cette question était finie. Erreur profonde. Aussitôt le conseil élu pour 1892, après plusieurs incidents précurseurs, une rumeur s'élève, des amis zélés reviennent à la charge, mais ce n'est plus $35,000 qu'il faut mais bien $60,000 ni plus ni moins, toujours pour ce fameux pont, la huitième merveille de la province.

Qu'était-il donc arrivé ? Voici : la compagnie, après avoir fait l'épreuve d'un pont de bateaux, coûteux et impraticable, jette un regard d'espérance vers Saint-Boniface, les anciens amis zélés rédigent un nouveau règlement, il est inoffensif, disent-ils, il n'engage la ville en rien du tout ; enfin, c'est un bijou, il est tellement parfait qu'il n'a pas même besoin d'être soumis à l'approbation des contribuables. Il ne reste plus qu'à le faire sanctionner par la législature.

La compagnie doit présenter un bill à cet effet dans quelques jours.

En bon français, comme dans toutes les langues connues, cela veut dire, M. l'Editeur, que la compagnie déclare qu'elle n'a pas les moyens de construire le pont pour lequel elle a obtenu une charte, mais qu'elle entend le faire construire à son profit par la corporation de Saint-Boniface, grâce à la servilité de cinq conseillers et malgré la volonté des contribuables. Ici, j'entends quelques-uns s'écrier : mais cette compagnie n'entend taxer que ses propres terrains pour la construction de ce pont. Il est bien vrai qu'il y a une phraséologie dans ce sens, mais ne nous en laissons pas imposer, le tout n'est qu'une monstrueuse combinaison financière, d'où la raison comme la justice est absente. Si on est sérieux, alors pourquoi ne pas faire comme tout le monde ? Vos terrains, messieurs de la compagnie Norwood, sont clairs, alors empruntez sur hypothèque ; si votre spéculation en vaut la peine, vous trouverez des capitalistes pour vous aider ; mais ce n'est pas le but des institutions municipales de venir au secours de spéculations plus ou moins hasardeuses. Ce n'est pas plus difficile que cela.

Je profiterai de l'occasion, M l'Editeur, pour rappeler à nos deputés plus spécialement chargés de défendre nos franchises municipales, surtout celles de la ville de Saint-Boniface, la seule ville française du Manitoba, que leur devoir en cette circonstance est de supporter la pétition que nous présentons contre la légalisation du Règlement No 100, pétition signée par la majorité des contribuables et par plus des deux tiers des propriétaires, résidents de de la ville de Saint-Boniface, ainsi que par les trois conseillers qui ont eu assez d'indépendance pour voter contre un règlement fait dans l unique but de détruire les droits acquis des citoyens, aussi bien que la prospérité de la ville de Saint-Boniface.

Max.

Pour l'information des contribuables, le comité nommé à l'assemblée du 24 mars, fait tous les efforts possibles pour faire annuler le règlement No 100, lors de sa présentation devant le Parlement Provincial.

ASSEMBLEE PUBLIQUE

Jeudi, le 24 mars, a eu lieu à l'hôtel de ville une assemblée publique des contribuables de Saint-Boniface. M. P. F. Soucy a été élu président et M. I. Lavoie secrétaire.

Le but de l'assemblée était de protester contre le règlement de la cie Norwood, aussi de préparer une pétition à la législature la priant de refuser la légalisation du dit règlement.

M M. A. Kéroack donne lecture d'un projet de pétition et il propose, appuyé de M. Lauzon, qu'une lettre soit adressée à chacun des députés français de la législature, leur demandant leur appui contre ce règlement.

Son honneur le maire s'est excusé par une lettre de ne pouvoir être présent. N'ayant reçu avis que le soir même et devant porter la parole à la législature, il lui était tout à fait impossible de se rendre à l'hôtel de ville.

Chronique Locale.

—Pour un bon habillement à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—Il n'y a pas eu de séance du conseil lundi, faute de quorum.

—Les chemins ne sont pas en bon état. Rien de surprenant à cette époque de l'année.

—Il nous fait peine d'apprendre que Melle C. Genthon, fille de M. E. Genthon, est dangereusement malade.

—A vendre—Lot et maison situés au coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph, Saint-Boniface. Conditions faciles. S'adresser à Liguori Gagné.

—Il est arrivé la semaine dernière plus de deux mille colons pour Manitoba et les territoires. Sur ce nombre, une trentaine de familles canadiennes-françaises.

—La succursale de la Banque Hochelaga, à Winnipeg, a commencé ses opérations lundi. Les officiers sont : MM. Boire, gérant ; Frigon, Davidson et Théo. Bertrand, jr.

—Le plus à bonne heure que puisse tomber Pâques est le 22 mars, le plus tard, le 25 avril. Depuis 1803, Pâques est tombé 5 fois le 19, 5 fois le 16 5 fois le 1er avril, 4 fois les 2, 11 et 12, 4 fois le 31 mars, 4 fois le 6 avril, 3 fois les 4, 5. 7, 8, 10, 13, 14 et 22 avril, et les 27 et 28 mars. En 1818, Pâques est tombé le 22 mars.

—Le temps est à la pluie ; depuis hier, la glace commence à lever. Depuis dimanche, les chemins d'hiver sur la rivière sont impraticables pour les voitures et les piétons. Ceux qui veulent aller à Winnipeg ont à se pourvoir du péage requis, au risque de revenir sur leurs pas.

—Economisez votre argent en faisant vos achats chez H F. Despars :

9 boîtes tomates pour...	$1.00
9 boîtes blé d'inde pour.........	1.00
9 boîtes petits pois pour........	1.00
9 boîtes haricots pour...........	1.00
20 lbs morue fraîche pour.......	1.00
20 lbs petits poissons (Tomy Cod) pour..........	1.00
5 lbs bon thé pour....	1.00
20 lbs riz pour............	1.00

Ces prix sont strictement pour argent comptant. 3.23 jno.

—Pour un beau chapeau à la dernière mode, allez chez F. E. Verge.

—La raison pour laquelle le " Myrtle Navy " s'est emparé si fortement de la classe des fumeurs, c'est qu'il est l'article qu'il leur faut. Personne ne désire fumer autre chose que ce tabac. L'opium n'est pas fumé pour le simple plaisir de le fumer, mais en raison de ses effets soporifiques. Le désir du tabac est plus satisfait avec l'article pur et quand à cela vient s'ajouter, la meilleure qualité, la satisfaction est complète. Le " Myrtle Navy " réunit ces deux éléments

—Pour chaussure de toutes sortes à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—L'œuvre de l'Hôpital Saint-Boniface, si belle, il est vrai, puisqu'elle est la mise en pratique des œuvres de miséricorde préconisées par le Divin Maître, et qui seules donneront droit à la sentence d'éternel bonheur au dernier jour ; cette œuvre, dis-je, continue à être comprise et appréciée : les fréquentes aumônes de diverses nature qui sont offertes en sont une preuve palpable. Les religieuses de cette institution sont heureuses encore aujourd'hui d'en témoigner leur gratitude au public, et de remercier en particulier M. Ephrem Marcotte, très habile menuisier, qui leur a donné gratuitement son travail pendant deux mois entiers ; Melle Barrett, pour plusieurs douzaines de délicieuses oranges ; M. Gosselin, boulanger, pour de beaux et de bons gâteaux ; M. le Dr Fergusson, pour un don en argent ; enfin, la municipalité de Saint-Laurent, qui vient de leur envoyer un chèque de $25.00

Dieu qui ne laisse rien sans récompense, se souviendra aussi, Lui, de ceux qui s'appliquent ainsi à connaître et à soulager les besoins des pauvres et de l'affligé.

M. George Haack, l'excellent peintre-décorateur allemand, qui a fait le parquet de la chapelle de l'hôpital et décoré gratuitement une de ses salles, continue à consacrer ses loisirs au profit de l'hôpital. Les personnes qui désireraient l'employer pourront s'adresser à l'Hôpital Saint-Boniface, où il revient chaque soir. Il a donné pleine satisfaction par tout où il a travaillé, et il mérite certainement d'être encouragé.

Chronique de la Province.

Fort-Alexandre,

21 mars—Nous avons eu la visite du Rév Père Camper, supérieur des pères oblats, qui fut agréablement surpris de trouver ici peut-être la plus belle église de toutes les missions sauvages du Manitoba et du Nord-Ouest. Ce succès est dû en grande partie à notre zélé missionnaire, le Rév. Père Lebret, O.M.I qui, au prix de bien des privations, est parvenu à faire un petit chef-d'œuvre de notre église. La peinture et les décorations, faites avec art et goût, furent exécutées gratuitement par un jeune allemand. Au milieu, derrière le maître-autel, se trouve un crucifix, en grandeur naturelle, qui frappe la vue en entrant ; et sur les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph, se trouvent leurs statues respectives.

Le Rév. Père Camper a eu la consolation d'administrer le sacrement de confirmation à une douzaine de sauvages.

—Le Rév. Père Cahill du Fort-Francis ayant fait sa tournée parmi les sauvages du Lac Winnipeg, s'est arrêté ici et lui aussi, a trouvé notre église belle.

Saint Alphonse,

19 mars—M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'industrie laitière pour la Puissance, a donné lundi, 14 courant, sa conférence sur l'industrie laitière, à Saint Alphonse, L'auditoire était nombreux et attentif, le conférencier a dû être satisfait sous ce rapport. Il est à regretter que l'on ait pas plus souvent des conférences sur ce sujet, car elles seraient très utiles.

M. Chapais connaît à fond son sujet et a un talent particulier pour le traiter. Il a reconnu que Saint-Alphonse est merveilleusement situé pour l'élevage du bétail et l'industrie laitière. Il y a énormément de foin, l'eau y est très bonne et en abondance. Le bétail peut en été se mettre à l'abri des rayons du soleil dans les parties de terre encore boisées, où il trouve les pois sauvages en abondance.

—Saint - Alphonse va être doté d'une fabrique de beurre. M. Hacault, rédacteur au *Courrier de Bruxelles*, Belgique, vient au printemps monter cette fabrique en société avec M. Hector LeRoy. M. Hacault prend avec lui la nouvelle baratte aerogène, une nouvelle invention faite en Belgique. La baratte aérogène est appelée à révolutionner l'industrie laitière. Cette machine donne directement le beurre en une moyenne de 15 min. Le rendement en beurre est supérieur à toutes les autres machines, elle simplifiera de beaucoup le matériel de la beurrerie. Les expériences faites sur cette baratte par la société centrale d'agriculture belge, du 9 février, sont concluantes sous tous les rapports. M. Louis Hacault doit représenter au Manitoba la maison P. Rolland, François et Compagnie, inventeurs de cette baratte.

—Presque toutes les personnes que j'ai rencontrées de la province de Québec, en visite au Manitoba, font les mêmes observations. Elles énumèrent les désavantages de Manitoba en faisant valoir les avantages de Québec. On nous dit que les alouettes ne sont pas toutes rôties ici, comme on le prétend ; sans doute, si elles ne sont pas rôties, au moins elles sont prêtes à rôtir, car elles existent et il n'y a qu'à se baisser pour en prendre. On nous dit également qu'il gèle tous les ans au mois d'août et que nous n'éviterons jamais cela, c'est à voir. D'abord, la gelée n'est pas générale, car il gèle en certains endroits et pas dans d'autres. Donc, il y a un motif de gelée et de non gelée. Il est certain que des parties de terre gèlent et qu'on pourrait les empêcher de geler. Les messieurs de la province de Québec ne sont pas blâmables de préférer leur province à la nôtre. C'est une question de patriotisme, et ils seraient plutôt blâmables du contraire. Mais ils avoueront que si Québec possède des avantages que nous n'avons pas, et ils doivent en avoir, car la province de Manitoba vient à peine de naître, tandis que Québec est une vieille province. Que dirait-on d'un homme bien fait, bien constitué qui comparerait ses avantages avec un enfant encore au berceau ? On doit pourtant reconnaître que Manitoba a des avantages que les autres provinces n'ont pas. Donc, si Manitoba a des avantages que Québec n'a pas, il est probable qu'elle ne l'aura jamais, tandis qu'il est probable que Manitoba pourra un jour avoir ce qu'a Québec.

AGRICULTURE

LA PERTE DU BLÉ AU TEMPS DE LA SEMENCE

On estime que sur le blé confié en terre pour la semence, chaque printemps, il y a une perte de plusieurs millions de minots; de quoi nourrir des milliers de familles. Ces pertes proviennent de ce que l'on sème le blé trop superficiellement, ou trop profondément, ou d'une manière inégale.

Si le terrain est raboteux, et que l'on sème le blé dans cette condition, une grande partie du grain sera semée trop profondément. Si la terre est bien meuble, et que le grain soit enterré par la herse, il y aura nécessairement perte de grains, parce qu'il aura été semé trop superficiellement. Le meilleur moyen à adopter, c'est de semer avec le semeur qui enfouit le grain à la profondeur voulue, et de le couvrir ensuite avec un cultivateur.

La quantité de grains à employer par arpent, pour un champ, peut bien ne pas convenir à un autre champ presque voisin et de même grandeur; la force et la condition du sol sur lequel on sème le blé doivent, dans tous les cas, être prises en considération.

Si le terrain est argileux et raboteux, par mottes, lorsque le labour n'a pas été fait en temps convenable, il faudra semer plus épais que si le sol eût été uni et bien meuble. Une terre forte et en bonne condition, produira une récolte plus forte en grain que si le sol eût été comparativement pauvre.

Au temps de la moisson, les résultats d'une semence trop faible, ou trop forte ou trop superficielle, s'aperçoivent facilement. Lorsque la semence du blé est trop claire, la pousse de la paille est forte, les épis longs et les grains gros; le rendement sera comparativement faible, parce que le sol n'a pas eu l'avantage de produire plus qu'un tiers de ce qu'il aurait pu rendre, si la semence eût été un peu plus forte. Lorsque la semence est trop épaisse, la paille est abondante, mais les épis sont courts, le grain n'est pas bien rempli et le rendement en est faible. Lorsque la semence de blé est faite d'une manière irrégulière, tantôt trop claire, tantôt trop épaisse, la qualité du grain ne sera pas égale sur tout le champ; elle variera suivant le plus ou moins de semence faite dans les différentes parties du champ.

Le champ dans lequel on sème du blé doit être fossoyé profondément, ainsi que les raies servant à conduire l'eau aux fossés. L'eau ne doit pas séjourner sur le sol; car si le grain qui vient d'être semé reste même une journée entière dans l'eau, on est exposé à une trop forte humidité durant quelques jours, on peut être certain qu'il ne germera pas; c'est pourquoi on remarque parfois dans un champ de nombreux vides causés par un séjour trop prolongé de l'eau à différents endroits du champ.

LA PETITE ET LA GRANDE CULTURE

L'agriculture ne paye pas! La plupart des cultivateurs auxquels on entend proférer cette plainte sont, le plus souvent, ceux qui avant tout ont visé à être propriétaire d'une ferme de grande étendue, même dès leurs premières années de pratique agricole. Pour un cultivateur qui réussit dans ces conditions, il y en a cent et plus qui se ruinent.

La grande culture, outre le capital exigé pour l'achat de la terre, entraine à des dépenses considérables en instruments aratoires de toutes sortes, voitures, main-d'œuvre toujours difficile à obtenir au moment où les travaux pressent le plus; taxes municipales comparativement lourdes à l'égard des grands propriétaires; l'entretien annuel de nombreuses bâtisses appropriées à une grande ferme; l'usure d'instruments aratoires coûteux, et les fréquentes réparations qu'ils exigent; l'entretien des clôtures, fossés, etc. Tout cela bien calculé indique un capital roulant assez considérable, et dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'après deux ou trois mauvaises récoltes de suite, le propriétaire d'une grande ferme se trouve à l'état voisin de la pauvreté.

Au contraire, le propriétaire d'une petite ferme, de quatre-vingts arpents, par exemple, aura comparativement plus de chance de succès dans l'exploitation de sa terre. Il pourra plus facilement en surveiller toutes les opérations qui lui seront moins coûteuses, aidé de ses enfants, et de quelques serviteurs lorsque le besoin s'en fera sentir.

Si ce cultivateur sait toujours combiner et tracer tous ses plans d'opérations agricoles, etc., pour la saison qui doit suivre, en établissant d'avance la rotation qu'il devra observer à l'égard de ses différents champs; si tout l'outillage est mis en bon ordre pour le printemps; qu'alors il sache distribuer à chacun de ses aides la part de travail qu'il devra exécuter, suivant ses capacités: cette distribution de travail devant se faire tous les soirs pour le lendemain. Ce cultivateur, **disons-nous, n'éprouvera presque jamais** de retard dans l'exécution des labours; les semenses seront faites dans les conditions convenables; et, pour résultat, il obtiendra de magnifiques récoltes en grains, dont la moisson pourra être faite plus tôt et dans les conditions les plus favorables.

Le cultivateur propriétaire d'une petite ferme, peut faire de ses champs presque une culture de jardinage, comme on la pratique dans les vieux pays, c'est-à-dire qu'il peut plus facilement donner à ses champs les soins que requiert une bonne végétation; il aura, sur le grand fermier, l'avantage de mieux surveiller la culture de ses champs, de les améliorer là où le besoin s'en fait sentir. Par ce moyen, il doublera les produits de sa terre au lieu de l'appauvrir d'avautage, comme le font généralement ceux qui ayant une trop grande étendue de terrain à cultiver exécutent à la hâte les principaux travaux de culture d'une partie de la terre, et laissent à l'abandon l'autre partie.

La petite culture peut se faire quasi scientifique et plus payante qu'on la pratique généralement sur une grande ferme. La subdivision des terres, pourvu qu'elles soient cultivées avec le plus grand soin, ce qui dans ce cas est toujours possible, ajouterait à la richesse de notre pays; car ce que l'on doit le plus regretter, c'est que dans nombre de paroisses la culture est en souffrance; la principale cause en est à ce qu'un fermier a une trop grande étendue de terrain à cultiver, que par conséquent il ne peut pas lui donner tous les soins nécessaires de culture, et obtenir pour cela les excellentes récoltes qu'il serait en droit d'attendre si les champs étaient mieux cultivés.

EN QUEL TEMPS DOIT-ON ENLEVER LA CRÊME DU LAIT POUR LA FABRICATION DU BEURRE

La crême doit être enlevée du lait lorsqu'elle est devenue épaisse et avant que le lait soit sûr. On estime que la montée de la crême se fait en douze heures, si la laiterie est tenue à la température voulu; dans ce cas, l'expérience doit être notre guide. Il y a cependant exception à l'égard du lait provenant de vaches mal nourries et buvant de mauvaise eau, toutes choses enfin qui contribuent à détériorer la qualité du lait et auxquelles on doit s'empresser de remédier.

Lorsqu'on enlève la crême du lait, elle doit être jaune, de couleur uniforme, et tellement compacte qu'on puisse l'enlever d'un seul coup avec la cuillère qui doit être en bois dur. Si l'on retarde cette opération jusqu'à ce que le lait soit sûr, il se forme sur la crême des taches qui indiquent la décomposition de matières solides autres que les globules gras; la crême d'épaisse qu'elle était, devient, pour ainsi dire, liquide, n'ayant aucune ressemblance au lait ni à la crême.

Enlever la crême trop tôt est une occasion de perte en ce que le lait n'a pu donner toute sa crême.

Dans plusieurs laiteries, on a pour habitude d'enlever la crême du lait qu'à certains jours fixes de la semaine, de sorte que la crême du vieux lait est mêlée au lait fraîchement crémé: ce qui nuit nécessairement à la qualité du beurre qu'on en obtient.

Il est donc plus avantageux d'écrémer le lait tel qu'indiqué plus haut et de fabriquer le beurre plus souvent.

AVIS est donné par le présent que James Albert Manning Aikins, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province du Manitoba, avocat, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse Mary Bertha Aikins, maintenant de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère, de désertion et de bigamie.

W. H. CULVER,
Solliciteur du requérant.

Daté à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 17e jour de juin A.D. 1891.
jno 19.8.91

AVIS est donné par le présent que James Wright, de Donald, dans la province de la Colombie-Britannique, conducteur de chemin de fer, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Sarah Ann McDougald, pour cause d'adultère et de désertion.

WILLIAM R. WHITE,
Solliciteur du requerant
Par GEMMILL ET MAY,
Ses agents à Ottawa.

Daté à Pembroke, ce 9me jour de septembre A.D. 1891. 27i 14.10,91

AVIS

Est par le présent donné qu'il sera fait au Parlement de la Puissance demande d'un amendement à la charte de la compagnie du chemin de fer *Manitoba and Assiniboia, Grand Junction*, accordant à la dite compagnie le pouvoir de prolonger sa ligne de chemin de fer d'un point ou près du lac Dauphin jusque dans la cité de Winnipeg, et d'émaner des actions préférentielles en sus de son stock d'actions ordinaires.

Daté le 4 février 1892.

VIVIAN & CARBERT,
Winnipeg, Man.,
9i 10.2.92 Solliciteurs de la compagnie.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'il sera fait une demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer "La Compagnie de Chemin de Fer Manitoba et James Bay," accordant à la dite compagnie pouvoir de bâtir, construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg, ou de la rivière de l'Aigle, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'est de Winnipeg, ou de tout autre point de la dite ligne, entre la dite cité de Winnipeg et la ville de Port Arthur, dans la province d'Ontario; de là se dirigeant au nord-est ou au nord-ouest, selon le cas, jusqu'à un point sur la rivière Albany, à la tête des eaux navigables de cette rivière, pour de là se raccorder à la ligne projetée de la compagnie de chemin de fer Nippissing et James Bay.

Daté le 26 janvier 1892.

VIVIAN & CARBERT,
Solliciteurs des requérants,
9i 3.2.92 Winnipeg, Man.